



## Réponse au courrier du Maire du 29 janvier distribué dans les boîtes aux lettres des habitants des Pradettes

# Pourquoi tant de contrevérités ? On vous explique le vrai du faux !

**Le Maire :** « *retenir un projet conforme à la concertation transparente menée avec les acteurs locaux* ».

**FAUX !** A aucun moment, les associations du quartier n'ont validé le projet de bétonisation de l'ensemble du terrain de Bordeblanche. Depuis 2014, les associations ont demandé l'arrêt de toute nouvelle construction après les 500 logements déjà construits autour de la friche municipale de Bordeblanche. Et la concertation mise en avant par le Maire s'arrête dès que ses projets sont contestés : il y a un an, le Collectif des associations des Pradettes a été « banni » des instances de concertation pour avoir engagé un recours juridique contre le projet d'aménagement de Bordeblanche !

**Le Maire :** « *nous avons reçu, à sa demande, l'association NATURES Pradettes ... constituée majoritairement de personnes n'habitant pas le quartier des Pradettes* ».

**FAUX !** Comment le Maire peut-il faire une telle affirmation ! **L'association NATURES a été créée en janvier 2020 par 16 personnes habitant toutes aux Pradettes.** Le CA élu à l'AG 2023 est composé de 17 membres dont 16 résidant aux Pradettes ! Le maire et ses adjoints le savent très bien car ils ont eu l'occasion de nous rencontrer régulièrement.

**Le Maire :** « *Contrairement à ce qui a pu être affirmé, nos services ont étudié ledit projet de ferme urbaine et sa faisabilité, ... après avoir laissé pas moins de 18 mois aux défenseurs de cette idée...* ».

**FAUX !** Le délai accordé n'était que de 15 mois et ce délai ne retardait en aucun cas l'avancée du projet d'aménagement car un moratoire de 5 ans aux nouvelles constructions avait déjà été acquis en 2017 à la demande du Collectif des Associations des Pradettes avec une pétition signée par 1026 habitants. Notre association NATURES avait, par contre, demandé un délai de 24 mois que la municipalité n'a pas voulu accorder car cela aurait prolongé la durée du moratoire.

**Le Maire :** « *C'est cette perspective qui vient d'aboutir avec la vente des terrains votée par le Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> décembre* ».

**FAUX !** Le 1er décembre 2023, **le conseil municipal n'a pas voté la vente des terrains de Bordeblanche mais une promesse de vente.** Dans le calendrier de la mairie, l'étape suivante est la signature des permis de construire en octobre 2024, puis ensuite seulement la vente et après les constructions pour une livraison des immeubles en 2026 sans aucun contretemps. Et lorsque l'on constate le retard de 2 ans pris par la construction de la résidence intergénérationnelle pour des raisons financières et des difficultés à trouver des acquéreurs, **personne ne peut dire sérieusement aujourd'hui que l'affaire est réglée.** D'autant plus qu'il faut attendre le jugement du tribunal administratif suite au recours juridique déposé par le Collectif des associations.

**Le Maire :** « *l'association n'a pu dégager de solution de financement, public ou privé* ».

**FAUX !** Fin mars 2022, nous avons adressé notre projet agro-urbain aux élus de Toulouse. **Le 8 avril 2022, nous avons rencontré 3 élus et nous avons constaté qu'ils n'avaient pas lu le dossier envoyé.** Par exemple, les élus présents découvraient la proposition centrale développée dans le dossier qui consiste au séquençage en 2 étapes de la mise en œuvre du projet : une phase pilote de 3 ans et ensuite une phase de contractualisation avec mise à disposition durable du foncier. Et contrairement à ce que les élus ont indiqué plus tard dans la presse, **notre projet dispose des financements nécessaires aux investissements** pour la ferme et le jardin pédagogique ; il s'appuie sur la « couveuse agricole » du Centième Singe (composée de plusieurs dizaines d'agriculteurs), comme partenaire pour installer la ferme et mettre en place deux maraîchers. **Le projet est construit sur un modèle économique parfaitement viable, à une seule condition : la location du terrain aux maraîchers** comme cela est la pratique dans les métropoles en France. Aucune grande ville n'a demandé 3,8 M€ pour installer une ferme maraîchère sur des terrains municipaux. Notre projet est soutenu par la Région, le Département et il est labellisé « *ambassadeur du climat* » par l'Europe. Enfin, les services de la métropole, que nous avons rencontrés, avaient reconnu la grande qualité de notre dossier. Les élus savaient l'ensemble de ces éléments mais ils ont choisi les promoteurs immobiliers.

**Le Maire :** « *Nous avons alors proposé à l'association NATURES de rechercher ensemble une solution alternative sur un autre site pour y réaliser une ferme urbaine. Hélas, elle a refusé. Ce refus a prouvé que l'idée de ferme urbaine n'était, en vérité, qu'un moyen de s'opposer à la construction de logements pour des Toulousains en ayant besoin.* ».

**FAUX !** Le choix d'implantation de la ferme sur la friche de Bordeblanche ne résulte pas d'une « posture d'opposition », mais est sérieusement argumenté dans le dossier et a été rappelé régulièrement depuis 5 ans : tout d'abord, la préservation de l'îlot de fraîcheur, en particulier pour les habitants des immeubles entourant la friche ; ensuite, la centralité et l'accessibilité du site pour les écoles ; sa proximité de Lardenne et de la zone Quartier Politique de la Ville des Pradettes ; enfin la complémentarité des 3 pôles du projet : la ferme, le jardin pédagogique et le jardin partagé déjà aménagé à Bordeblanche.

**Le Maire :** « Celle-ci (NATURES) a **entretenu une agitation militante**, peu familière de la vérité dans ses discours, de sérénité dans ses échanges, comme de respect du bien d'autrui et de l'espace public dans ses actions ».

**FAUX !** Encore une affirmation pour essayer de discréditer notre association sans apporter la moindre démonstration. **Par contre le maire s'est fait rappeler la loi en novembre 2022 par un organisme constitutionnel** « le Défenseur des droits » pour avoir fait arracher par 2 fois nos affiches sur le panneau d'expression libre situé sur la place des Pradettes !

De même, les parents d'élèves de l'école Viollet Le Duc ont écrit au maire le 17 février 2023 pour dénoncer la manœuvre du maire de quartier dans l'opération de plantation d'arbres aux abords de leur école :

*« Nous avons été outrés d'apprendre que les arbustes plantés provenaient en partie de la friche de Bordeblanche ; ils avaient été plantés en novembre par l'association NATURES pour exprimer leur volonté de conserver ce terrain naturel au cœur de notre quartier. Cette récupération politique nous choque profondément car nous estimons que la Mairie a instrumentalisé nos enfants ainsi que l'école afin d'alimenter un conflit qui oppose l'association NATURES et la Mairie depuis des années. L'innocence de jeunes citoyens en devenir encouragée par les valeurs éducatives et civiques des parents, des enseignants et des éducateurs peut-elle être mise à mal à des fins politiques ? »*

## Une réécriture de l'histoire par omission

**Le Maire :** « Je tiens à vous rappeler que la Mairie de Toulouse s'était portée acquéreuse, en 2008, des cinq hectares de terrain appartenant à la Dépêche du Midi... **En 2009, le projet de la Municipalité en fonction avant mon élection (Cohen) prévoyait la réalisation de 700 logements** ».

**Vrai mais avec une omission importante :** le Maire oublie de rappeler que ces terrains avaient d'abord été achetés à la Dépêche du Midi par le promoteur immobilier Kaufman & Broad et qu'entre les 2 tours des élections municipales de 2008, JL Moudenc, Maire en exercice à cette époque, avait signé un permis de construire pour la construction de 700 logements la veille des élections municipales. Suite à son élection, P Cohen, nouveau Maire de Toulouse, et après la mobilisation des habitants et du Collectif des Associations des Pradettes, a annulé le permis de construire accordé à Kaufman & Broad ; la mairie a alors racheté les terrains. **Le nombre de 700 logements a donc d'abord été décidé par JL Moudenc** et le dossier repris ensuite par P Cohen.

## Chantage et culpabilisation : cela doit cesser !

### La question des financements des équipements des Pradettes

**Le Maire :** « Cette vente apporte la ressource financière indispensable à la réalisation des équipements publics du quartier promis et renforce l'effort très important que nous avons impulsé depuis 9 ans à ce sujet ».

Depuis l'émergence du projet de ferme et de jardins en 2019, la mairie n'a eu de cesse de dire que la construction des nouveaux équipements aux Pradettes était suspendue à la vente du terrain de Bordeblanche.

**Un peu d'histoire.** Dans les années 1980, le projet de création de la ZAC des Pradettes prévoyait la construction d'une piscine, d'une MJC, de deux gymnases... Des personnes sont venues construire leur maison à l'époque sur la base de ces promesses d'équipements. 40 ans après, le quartier a connu une croissance démographique bien plus importante que celle programmée au départ et les équipements promis n'ont jamais été construits : pas de piscine, pas de MJC, pas de second gymnase. La médiathèque a été obtenue grâce au combat persévérant d'une habitante, membre du Collectif des associations des Pradettes : Camille Poinas. Par contre, la Mairie annexe a été fermée et les bureaux de vote doivent être déplacés à Lardenne !

En 2022, nous avons calculé le « potentiel d'investissement » sur 10 ans de notre quartier en nous référant aux budgets consacrés aux investissements par la mairie de Toulouse et Toulouse-Métropole.

Equipements nouveaux sur le quartier depuis 10 ans = 12,87 M€		Potentiel d'investissements sur 10 ans = 103 M€
Centre d'accueil et d'animation de Bordeblanche	1,37 M€	Les équipements nouveaux réalisés sur les Pradettes ne représentent donc que 12.5% du « potentiel d'investissements »
Ecole Germaine Tillon	9,50 M€	
Rénovation de la place des Pradettes	2 M€	

**Il nous semble donc que la réalisation du projet d'oasis agro-urbaine aurait été une mesure d'équité de traitement pour notre quartier**, d'autant plus depuis son classement en Quartier Prioritaire de la Ville.

Enfin, le Collectif des associations avait indiqué à la mairie en septembre 2021 : « Sur le plan financier, il est évident, et toutes les parties prenantes de ce projet en sont conscientes depuis le départ, qu'un projet agro-urbain ne peut pas compenser le supposé manque à gagner estimé par la Mairie par rapport à un projet immobilier, notamment à court terme. Cependant à moyen et long terme, il n'y a peu de doute sur les gains aux niveaux social et climatique ». Notamment pour la santé avec l'accès à des légumes produits à proximité sans pesticides, le maintien d'un îlot de fraîcheur indispensable pour les habitants, la préservation de la biodiversité, etc.

**C'est le 2<sup>ème</sup> courrier tendancieux de la mairie distribué dans nos boîtes aux lettres en plus des contrevérités diffusées dans la presse. Nous demandons au Maire de cesser de recourir à de tels procédés pour tenter en vain de discréditer notre projet. Les procédés employés, qui dénotent de la fébrilité de la part des élus de la majorité, ne reflètent assurément pas la maturité politique et démocratique attendue par les citoyens.**